



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : CONTRÔLES ROUTIERS ALCOOL ET STUPÉFIANTS DURANT LE WEEK-END DU 11 NOVEMBRE.

à Pau, le 15 novembre 2022

Lors des derniers contrôles routiers effectués par les forces de l'ordre le week-end dernier sur l'agglomération de Bayonne (Sare et Ainhoa), 9 infractions ont été relevées :

- 7 concernaient un dépassement du taux légal d'alcoolémie ;
- 1 concernait une consommation de stupéfiants.

D'autres contrôles ont été organisés le même week-end sur l'agglomération de Pau (sorties 9 et 10 de l'A64, sortie 5 de l'A63) et à proximité de l'établissement de nuit « la Nuba ». Ont été relevées :

- 16 infractions pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 1 infraction pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et en ayant fait usage de stupéfiants.

Dans 1/4 des accidents de la route, une alcoolémie excessive en est la cause. Dans ce contexte, il est important de renforcer les contrôles routiers, notamment pour faire prendre conscience aux usagers de la route que les fautes de comportement peuvent mettre leur vie et celle des autres en danger.

Même si les chiffres des accidents corporels et des blessés se sont améliorés par rapport à 2021, il y a une forte aggravation du nombre de tués sur la route (41 tués contre 32 en 2021). **Les accidents sont moins nombreux mais leurs conséquences sont donc plus souvent dramatiques.**

L'alcool est la première cause constatée sur la route dans les accidents mortels : **l'alcool est présent dans 13 % des accidents et 17 % des accidents mortels et concerne en majorité, 35 % des 18-24ans, 35 % des 25-34ans et 17 % des 35-44ans.**

L'objectif des contrôles routiers est donc de rappeler aux usagers de la route que la consommation de stupéfiants ou d'alcool, voir les deux, représente un grand danger pour eux-mêmes et aussi pour les autres.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64    